



Négociation carte conjoint et discussion carte de circulation

Tout ça, pour ça...

NÉGOCIATION DE LA CARTE POUR LES SALARIÉS



Le 18 mars, la direction a convoqué les organisations syndicales pour une deuxième et dernière réunion de négociation concernant les cartes conjoints, et au-delà une discussion sur les cartes de circulation péage supprimées.

Voici les réponses apportées par la direction aux revendications CFDT présentées lors de la 1^{ère} réunion de négociation du 13 janvier 2022 :

Propositions CFDT	Réponses direction
Mise en place d'un badge conjoint gratuit (jusqu'à 80 € par mois), avec le prélèvement de l'avantage en nature sur le bulletin de paie du salarié.	NON
Une réduction du prix du péage de 30% avant d'appliquer l'avantage en nature, conformément à la circulaire URSSAF de 2003.	NON La direction n'a pas la même interprétation de la circulaire que la CFDT.
Mise en place d'un badge conjoint avec 30% de réduction sur tous les trajets, et la gratuité des frais de gestion (16 € par an) de façon permanente et les frais de mise en service offerts (10 €).	OUI MAIS <ul style="list-style-type: none"> • 30% de réduction à condition d'effectuer au minimum 20 passages dans le mois • La gratuité des frais de gestion (16 €) n'est offerte que la première année • Frais de mise en service offerts (10 €)
Autorisation d'utiliser les portails de service situés avant les barrières de péage, pour les salariés.	OUI MAIS Seulement les portails donnant directement accès au parking personnel.
Compensation en points d'indice de la perte financière représentée par l'arrêt de la carte de circulation.	NON

L'offre badge conjoint proposée par la direction sera active dès février 2023, date à laquelle la dénonciation de l'accord prendra effet.

C'est un euphémisme de dire que la CFDT est très déçue de l'issue de cette négociation. La CFDT a proposé plusieurs solutions qui auraient pu satisfaire les salariés lésés.

Malheureusement la direction ne mesure pas l'impact négatif qu'ont ces décisions sur le moral et le portefeuille des salariés ! Nul doute que les résultats du baromètre collaborateurs vont s'en ressentir.

BADGE CONJOINT

